



**Arrêté de nomination des membres de la commission d'admission des candidats à
l'accès en première année de master de Droit International et Droit Européen
parcours Migration studies international and european law
pour l'année universitaire 2025-2026**
(Master avec première année commune à plusieurs parcours)

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-5 et suivants, D. 612-33 et suivants;
Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;
Vu la délibération n° 2024-001 du 9 janvier 2024 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur, portant élection de Monsieur Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'Etablissement,
Vu la délibération n° 2024-103 du 17 décembre 2024 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur, fixant la capacité d'accueil et les modalités de sélection des candidatures pour l'accès à la première année de master,

**Le Président d'Université Côte d'Azur,
Sur proposition du responsable de la formation précitée, arrête :**

Article 1 : Rôle

La présente commission a vocation à se prononcer sur l'admission des candidats en première année de master précité.

Article 2 : Membres

La commission est composée de :
Jean-Christophe MARTIN en qualité de responsable de la mention de master ;
de :

Jules LEPOUTRE

en qualité de responsables de chacun des parcours de la mention ;
et de :

Mehdi MEZAGUER
Julie CHARPENET
Ivette FRANCO

en qualité de membres de l'équipe pédagogique en charge de la première année de master.

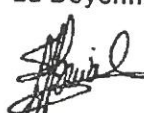
Article 3 : Validité

La présente commission est désignée pour l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Nice, le 25 février 2025

Le Président d'Université Côte d'Azur,

Par délégation,
La Directrice de l'EUR

La Doyenne

Eva MOUIAL

